Nations Unies S/PV.6563



## Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6563<sup>e</sup> séance Jeudi 23 juin 2011, à 15 heures New York

Président: M. Messone . . . . . . . . . (Gabon)

Membres: Afrique du Sud. . . . . . . . . . . . M. Laher

Allemagne M. Berger Bosnie-Herzégovine..... M. Barbalić M. Fernandes M. Yang Tao M. Osorio M<sup>me</sup> Rice États-Unis d'Amérique..... M. Pankin M. Briens 

Inde . . . . . M. Hardeep Singh Puri

Liban M. Salam
Nigéria M. Amieyeofori
Portugal M. Cabral

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . Sir Mark Lyall Grant

### Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

11-38542 (F)





La séance est ouverte à 15 h 15.

#### Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

#### Non-prolifération

# Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président: Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Osorio.

M. Osorio Colombie) (parle espagnol): J'ai l'honneur aujourd'hui de présenter au Conseil de sécurité l'exposé que le Comité créé par la résolution 1737 (2006) présente tous les 90 jours sur ses travaux, conformément au paragraphe 18 h) de cette résolution. Le rapport porte sur la période allant du 22 mars au 23 juin 2011, au cours de laquelle le Comité a tenu deux séances de consultations, les 8 et 16 juin, et s'est acquitté d'autres tâches selon la procédure d'approbation tacite.

Au cours des consultations tenues par le Comité le 8 juin, M<sup>me</sup> Salomé Zourabichvili, Coordinatrice du Groupe d'experts, a fait une présentation générale des principales conclusions contenues dans le rapport final du Groupe, qui a été remis au Conseil et au Comité le 7 mai, conformément au paragraphe 29 d) de la résolution 1929 (2010). Faute de temps, les membres du Comité n'ont pu faire que des observations d'ordre général sur le rapport du Groupe d'experts.

Le 16 juin, le Comité a procédé à un examen approfondi des recommandations du Groupe d'experts. Le Comité continuera d'envisager les mesures à prendre pour l'application des recommandations qui jouissent d'un consensus. Pour appliquer certaines de ces recommandations, le Comité a décidé de demander au Groupe d'experts de rédiger une série de notices d'information d'aide à l'application sur la base des cinq domaines thématiques couverts par les recommandations.

Au cours de la période considérée, outre la remise de son rapport final, le Groupe a, premièrement, tenu une série de consultations en Chine, au Qatar et en Azerbaïdjan pour débattre de questions liées à ses travaux; deuxièmement, enquêté sur trois violations présumées des paragraphes 9 et 13 de la résolution 1929 (2010) et du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007); et, troisièmement, procédé à l'évaluation des rapports sur l'application des résolutions établis par les États Membres conformément au paragraphe 31 de la résolution 1929 (2010), qui ont été distribués au Comité le 3 mai.

Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.6502), le Comité a été informé de trois autres cas de violations présumées des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007), qui interdit l'exportation vers l'Iran et l'acquisition auprès de ce pays d'armes et de matériel connexe. Le Comité et le Groupe d'experts examinent actuellement certains des cas notifiés au Comité. Le Comité se félicite de ce que les États soient prompts à signaler toute violation présumée des sanctions, et il les encourage à coopérer avec le Groupe d'experts dans le cadre de ses enquêtes sur les cas de non-respect des dispositions de la résolution.

Au cours de la période considérée, le Comité a aussi reçu cinq notifications : deux d'un État Membre au titre du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et du paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007), concernant l'autorisation d'exemptions de restrictions financières; deux d'un État Membre indiquant son intention d'autoriser, au titre du paragraphe 13 b) de la résolution 1737 (2006), certaines ressources économiques au profit d'une entité inscrite sur la liste figurant en annexe de la résolution 1737 (2006); et, enfin, une d'un État Membre concernant le déblocage, au titre du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006), de paiements au titre d'un contrat passé avant que le Conseil de sécurité décide de mesures contre une entité donnée.

Le Comité a aussi reçu une demande d'information d'un État Membre souhaitant savoir si le Conseil de sécurité avait prescrit des mesures à l'encontre d'une entreprise iranienne ou de ressortissants iraniens travaillant pour cette entité. En réponse à une lettre du Comité demandant des précisions concernant une violation présumée signalée précédemment, un État Membre a demandé des clarifications au sujet de son implication dans cet

incident. Le Comité examine encore les réponses appropriées à apporter à ces lettres, et elle y répondra en temps voulu.

Au cours de cette période, le Comité a aussi reçu de l'Agence internationale de l'énergie atomique une réponse à une précédente demande de clarifications.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Osorio de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

**M. Quarrey** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Je voudrais remercier l'Ambassadeur Osorio de son exposé d'aujourd'hui et de la façon dont il dirige le Comité créé par la résolution 1737 (2006).

Comme l'indique clairement le dernier rapport du Groupe d'experts au Comité, l'Iran continue de violer les sanctions imposées par le Conseil, en ce qui concerne la prolifération tant des armes nuclefaires que des armes classiques. Les Iraniens eux-mêmes ne s'en cachent pas. Au début du mois, le chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique a annoncé que l'Iran avait l'intention d'accroître sa capacité de production d'uranium enrichi à 20 % à Qom. Il s'agit là d'une violation directe des six résolutions du Conseil de sécurité qui demandent à l'Iran de suspendre immédiatement ses activités d'enrichissement et cela démontre que le programme illégal d'enrichissement mené par l'Iran contredit totalement ses déclarations selon lesquelles il s'agit d'un programme pacifique.

Les essais effectués par l'Iran depuis octobre sur trois missiles balistiques à moyenne portée et son lancement du satellite Rassad-1 utilisant la technologie des missiles balistiques constituent également d'autres violations claires de la résolution 1929 (2010).

Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) publié en juin a une nouvelle fois montré que l'Iran a refusé de donner à l'Agence l'accès nécessaire aux sites, aux équipements, aux documents et aux individus et n'a pas répondu aux questions relatives à son acquisition d'articles nuclefaires et aux dimensions potentiellement militaires de son programme nuclefaire. Comme les précédents rapports de l'AIEA, ce rapport indique clairement que l'Iran n'a pas suspendu ses activités d'enrichissement et que l'Agence n'est pas en mesure de confirmer que toutes les matières nuclefaires sont utilisées à des fins pacifiques. Bref, l'AIEA conclut

qu'une fois de plus, l'Iran n'a pas honoré ses obligations à l'égard de l'Agence et du Conseil.

Dans ce contexte, le renouvellement du mandat du Groupe d'experts du Comité 1737 était indispensable. Le Groupe joue un rôle clef pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1929 (2010). Nous l'assurons de notre ferme appui et de notre entière coopération au cours de l'année à venir. Nous encourageons le Groupe à continuer d'enquêter activement sur les violations et à rester en contact avec l'ensemble des États Membres de l'ONU pour favoriser l'application de la résolution 1929 (2010).

Nous saluons les efforts du Groupe visant à sensibiliser tous les États Membres aux mesures qu'ils doivent prendre pour appliquer les sanctions et à promouvoir une meilleure collaboration entre les États. Nous nous félicitons des récentes discussions que le Comité a menées sur le rapport du Groupe d'experts. En particulier, nous saluons l'accord intervenu sur le fait que des notes d'information pratique sur la mise en œuvre seront rédigées et examinées par le Comité relativement aux cinq domaines principaux sur lesquels portent les recommandations contenues dans le rapport du Groupe. Ces notes seront très utiles pour mieux sensibiliser les États à leurs responsabilités et aux mesures qu'ils peuvent prendre pour prévenir de nouvelles violations.

Le Comité devrait également mettre en œuvre les recommandations du Groupe en désignant les entités impliquées dans les violations signalées. Nous attendons avec intérêt de discuter de ces notes d'information et de ces désignations au sein du Comité.

Nous déplorons que le rapport final du Groupe n'ait pas encore été publié. En s'opposant à sa publication, certains membres du Conseil empêchent le reste des États Membres de l'ONU d'avoir accès à cette évaluation précieuse, alors qu'elle pourrait être utile pour la pleine application des sanctions. Le Comité doit décider de publier le rapport de toute urgence.

À notre dernière séance consacrée à l'examen du rapport trimestriel (voir S/PV.6502), nous avions soulevé la question de la saisie de roquettes iraniennes envoyées aux Taliban en Afghanistan, une autre violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Nous demeurons extrêmement préoccupés par le fait que le Gouvernement iranien fournit directement des armes aux insurgés en Afghanistan. Nous attendons

11-38542 **3** 

avec intérêt de recevoir prochainement le rapport du Groupe sur cette violation.

Nous restons engagés en faveur du dialogue avec l'Iran pour apaiser les inquiétudes du Conseil, mais il est clair que l'Iran poursuit ses activités de prolifération et ses efforts pour mettre en place un programme d'armement nuclefaire. L'Iran ne nous a donné aucune raison valable de penser qu'il était prêt à s'engager dans des négociations sérieuses sur son programme nuclefaire. Pour que la stratégie à deux volets donne les résultats escomptés, il est impératif que les États mettent strictement en œuvre les mesures énoncées dans la résolution 1929 (2010) et les résolutions antérieures. En outre, nous devons évaluer régulièrement ces mesures pour nous assurer qu'elles sont toujours efficaces et à jour.

M<sup>me</sup> Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais remercier l'Ambassadeur Osorio de son exposé d'aujourd'hui. Nous lui savons gré de la compétence avec laquelle il dirige le Comité créé par la résolution 1737 (2006), ce qui a grandement contribué à ce que ce dernier reste actif et continue de s'employer à exécuter son important mandat.

Il y a un an, le Conseil a adopté la résolution 1929 (2010) suite au refus continu de l'Iran de s'acquitter de ses obligations nuclefaires internationales. Le fait que l'Iran persiste à ne pas honorer ses obligations nous rappelle à quel point les sanctions sont importantes et à quel point il importe que la communauté internationale les applique et les fasse appliquer.

Je voudrais insister sur trois points aujourd'hui.

Premièrement, je voudrais évoquer le dernier rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui montre clairement que l'Iran ne s'acquitte pas de ses obligations, ne coopère pas avec l'AIEA et refuse de régler les questions en suspens relatives à son programme nuclefaire.

Plus important, le rapport du Directeur général confirme une fois de plus que l'Iran poursuit ses activités d'enrichissement et celles liées à l'eau lourde, en violation des demandes du Conseil et du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. Le rapport souligne également que l'Iran continue de refuser de réagir quant au fond aux informations indiquant que son programme nuclefaire pourrait avoir des dimensions militaires.

Ces faits ne font qu'aggraver nos préoccupations face aux intentions de l'Iran, tout comme son annonce récente qu'il entendait tripler sa production d'uranium enrichi à près de 20 % et transférer ces activités dans un centre d'enrichissement situé près de Qom, centre construit en secret et dans un but peu clair, malgré les demandes que l'AIEA lui adresse depuis des années à cet égard.

Il y a de nombreuses années, le Conseil a décidé que l'Iran devait démontrer « le but exclusivement pacifique » de son programme nuclefaire. Le dernier rapport du Directeur général de l'AIEA souligne pourquoi l'Iran doit répondre de ses activités et pourquoi la communauté internationale doit continuer d'exiger que l'Iran se conforme pleinement à ses obligations internationales et mette intégralement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, étant donné que l'Iran continue de ne pas respecter ses obligations, la communauté internationale doit renforcer davantage la mise en œuvre et l'application des sanctions de l'ONU. Le Comité 1737, le Groupe d'experts et les États Membres de l'ONU jouent tous un rôle important à cet égard. Les États-Unis appuient sans réserve le Groupe d'experts. Nous nous félicitons que le Conseil ait décidé la semaine dernière de renouveler le mandat du Groupe pour 12 mois supplémentaires.

Les États-Unis restent admiratifs devant le professionnalisme et la qualité du travail du Groupe. Nous sommes particulièrement heureux de ce que le Groupe ait pu mettre au jour autant d'informations sur les tentatives iraniennes de contourner les sanctions de l'ONU. Le récent rapport final du Groupe contient des informations préoccupantes, dont des preuves tangibles à propos de plusieurs violations signalées des sanctions de l'ONU relatives à l'Iran. Dans son rapport, le Groupe fait 30 recommandations pour une application plus stricte des sanctions de l'ONU. Nous invitons le Comité à prendre des mesures immédiates pour donner suite à ces recommandations. Notre objectif devrait être de les mettre en œuvre avant le prochain exposé du Comité 1737 au Conseil en septembre.

Le rapport final du Groupe doit être distribué sans tarder à tous les États Membres de l'ONU, comme le veut la pratique s'agissant des rapports des groupes d'experts des Nations Unies. Le rapport, que le Conseil n'a pas encore rendu public, fournit des informations et présente des pratiques optimales qui peuvent aider les

États à s'acquitter de leurs obligations. Il doit être distribué à tous. La distribution de ces rapports est une preuve de transparence, ce qui est un élément important. Elle souligne également notre détermination à appliquer les sanctions que nous avons imposées à l'Iran.

Cela m'amène à mon dernier point. Mon gouvernement demeure attaché à une solution diplomatique, mais la diplomatie ne fonctionne que si l'Iran se conforme à ses obligations nuclefaires sérieusement avec la internationales et coopère pour communauté internationale dissiper inquiétudes au sujet de son programme nuclefaire. Comme nos partenaires des P5+1 et nous-mêmes l'avons affirmé la semaine dernière, nous avons tenté plusieurs fois de dialoguer avec l'Iran de manière constructive pour parvenir à une solution globale négociée et durable à la crise de confiance suscitée dans le monde par le programme nuclefaire iranien. Mais l'Iran n'étant pas prêt à engager un dialogue véritable sans conditions préalables, nos tentatives n'ont pas abouti.

Nous avons réaffirmé notre volonté commune à avoir recours à la diplomatie directe dans le cadre de notre stratégie double pour dissiper nos inquiétudes communes au sujet du programme nuclefaire iranien. Notre objectif reste clair : empêcher l'Iran de mettre au point des armes nuclefaires. Nous demeurons résolus à nous employer à réaliser cet objectif en étroite collaboration avec nos partenaires du Comité 1737, du Groupe d'experts, du Conseil et de la communauté internationale.

M. Pankin (Fédération de Russie) (parle en russe): Nous sommes reconnaissants au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), l'Ambassadeur Néstor Osorio, de la Colombie, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil sur les travaux réalisés par le Comité au cours des derniers mois. Nous apprécions à sa juste valeur le travail utile qui a été accompli au cours de la période à l'examen. Il importe que ce travail soit accompli dans le cadre du mandat du Comité, et ce dernier doit continuer de travailler selon ces principes, et le Groupe d'experts, qui apporte une aide pratique fort utile au Comité, doit faire autant.

Il importe au plus haut point que les activités menées par les experts soient impartiales et indépendantes, et que les experts utilisent uniquement des sources d'informations fiables lorsqu'ils formulent leurs recommandations ou leurs conclusions. Des informations non vérifiées ou politisées ne doivent pas être utilisées pour promouvoir des initiatives quelconques au sein du Conseil ou du Comité. Nous espérons que la nouvelle pratique consistant à débattre du programme de travail préliminaire du Groupe d'experts au sein du Comité pourra accroître le rôle d'orientation du Comité quant au travail du Groupe d'experts et permettre d'améliorer l'efficacité de leur action.

La Russie continue de se conformer strictement au régime des sanctions contre l'Iran. Pour garantir l'efficacité maximale du régime dans son ensemble, tous les membres de la communauté internationale doivent strictement se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et ne pas s'en éloigner.

Pour ce qui est de la situation actuelle concernant le programme nuclefaire iranien, nous sommes favorables au règlement des problèmes qu'il soulève par le dialogue avec le pays. La Russie continue de mettre l'accent sur la diplomatie et sur la nécessité d'associer pleinement Téhéran aux pourparlers.

La déclaration faite à la réunion de l'Agence internationale de l'énergie atomique il y a plusieurs semaines par le groupe des six États – Russie, Royaume-Uni, Allemagne, Chine, États-Unis d'Amérique et France – et qui a déjà mentionnée par la représentante des États-Unis, réaffirmait l'objectif d'une solution globale à la question nuclefaire iranienne, reconnaissant le droit de l'Iran à utiliser l'énergie nuclefaire à des fins pacifiques au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nuclefaires.

Après une réunion le 15 juin entre les Présidents de la Russie, du Kazakhstan et de l'Iran, l'Iran a reconnu l'importance du groupe des six pays et a indiqué sa disposition à coopérer avec lui, y compris concernant les activités nuclefaires. Toutefois, pendant les échanges, l'Iran a exprimé son intérêt à traiter d'autres questions, comme l'assouplissement des sanctions et d'autres questions régionales. Adopter une telle démarche à l'égard du programme nuclefaire iranien, en le liant à des questions économiques régionales, est parfaitement conforme à ce qui est préconisé par les six pays. Nous espérons que rien ne viendra entraver la reprise des pourparlers entre l'Iran et les E3+3 sur la base du respect mutuel.

M. Yang Tao (Chine) (parle en chinois): Je remercie l'Ambassadeur Osorio de son exposé sur les

travaux menés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) au cours des 90 derniers jours. Grâce au brio avec lequel il dirige le Comité, ses travaux se poursuivent de manière ordonnée et équilibrée. La Chine s'en félicite, elle attache une grande importance au Comité et à ses activités et leur apporte un soutien sans faille.

Le 9 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1984 (2011) (voir S/PV.6552) sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité. La Chine espère que le Groupe d'experts appliquera scrupuleusement les principes inscrits dans les résolutions et fera strictement ce qu'elles imposent, et qu'il tiendra compte des conseils du Comité dans son travail, tout en appliquant les principes de neutralité, d'objectivité et d'indépendance, et que, sur la base d'informations fiables, il élaborera des rapports et formulera des recommandations afin de jouer le rôle qui lui revient dans l'application globale et efficace des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Chine pense que le dialogue et les négociations menés de façon progressive sur la base de l'égalité et de l'intérêt mutuel constituent le seul moyen de parvenir à un règlement global, approprié et durable de la question nuclefaire iranienne et de satisfaire les intérêts communs de toutes les parties. La Chine espère que toutes les parties intensifieront leurs efforts diplomatiques et qu'un nouveau cycle de dialogue sera lancé dès que possible entre les six parties et l'Iran.

En tant que signataire du Traité sur la nonprolifération des armes nuclefaires, l'Iran est en droit d'utiliser l'énergie nuclefaire à des fins pacifiques. Il doit aussi honorer les obligations internationales pertinentes qui lui incombent. La Chine espère que l'Iran prendra des mesures positives pour renforcer la confiance internationale dans le caractère pacifique du programme nuclefaire iranien.

La Chine est convaincue que tant que les parties feront preuve de patience, adopteront une attitude flexible et pragmatique, mobiliseront des efforts positifs et prendront des mesures proactives pour renforcer la confiance mutuelle, elles pourront sans aucun doute susciter des progrès notables dans le dialogue et les négociations. La Chine continuera de collaborer avec les autres parties pour assumer un rôle constructif à cette fin.

**M. Briens** (France): Je remercie l'Ambassadeur Osorio pour son rapport trimestriel. Le rapport final

que le Groupe d'experts a transmis au Conseil dresse un tableau complet et alarmant des violations par l'Iran de ses obligations. Ces violations sont systématiques et délibérées. Elles concernent toutes les catégories de mesures adoptées par le Conseil de sécurité : nuclefaire, balistique, embargo sur les armes, transports, domaine financier et commercial. Elles impliquent des méthodes de plus en plus complexes : utilisation de sociétés écrans et de noms d'emprunts, recours à de multiples intermédiaires, dissimulation physique, déclarations, falsification de documents. Le Groupe met en lumière l'implication récurrente dans ces violations de membres du Corps des gardiens de la révolution islamique et de la compagnie maritime Islamic Republic of Iran Shipping Lines (IRISL).

Je souhaite en particulier insister sur un aspect du rapport : les violations par l'Iran de l'embargo sur les armes qui représentent l'essentiel des cas de violation notifiés au Comité. Ce sont d'ailleurs trois nouvelles affaires qui ont été portées à notre attention depuis notre dernière réunion, en mars. Ces transferts d'armes constituent une menace pour notre sécurité à tous.

Nous sommes particulièrement préoccupés à cet égard par le rôle actif de la Syrie dans ces transferts illicites d'armes, qui est impliquée dans la plupart des cas de violation de l'embargo notifiés au Comité. En outre, la Syrie refuse de coopérer avec le Groupe d'experts et le Comité. Il s'agit d'une violation grave par ce pays de ses obligations vis-à-vis du Conseil de sécurité. Je rappelle aussi que le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique vient, conformément au Statut de l'Agence, de saisir le Conseil de sécurité de la violation par la Syrie de ses obligations de non-prolifération nuclefaire.

Nous accueillons également avec une grande préoccupation les récentes annonces iraniennes. L'Iran a indiqué vouloir produire de l'uranium enrichi à 20 % dans son site de Fordo, et multiplier par trois sa capacité de production. Je rappelle qu'il s'agit d'un site dont l'Iran a caché l'existence, et qui a été révélé par la communauté internationale en septembre 2009. Je rappelle aussi que l'historique et la finalité originelle de ce site ne sont toujours pas précisément connus, car l'Iran refuse de fournir à l'Agence toutes les clarifications qu'elle demande. Par ailleurs, l'Iran a annoncé le 15 juin le lancement d'un satellite dans l'espace. Les lanceurs spatiaux et les missiles balistiques utilisent des technologies connexes, et la résolution 1929 (2010) interdit à l'Iran de procéder à des tirs recourant à la technologie des missiles

balistiques. Nous souhaitons que le Comité et le Groupe d'experts enquêtent sur ce tir et sur le programme spatial et balistique mis au point par l'Iran.

Le Groupe d'experts indépendants créé par la résolution 1929 (2010) l'an dernier joue un rôle clef en veillant à ce que les mesures adoptées par le Conseil soient mises en œuvre et qu'elles restent efficaces, alors que l'Iran multiplie ses efforts pour les violer. En peu de mois, le Groupe a effectué un travail remarquable. Je tiens à dire notre appréciation de son professionnalisme. Nous souscrivons pleinement aux recommandations de son rapport final. Mais la tâche du Groupe n'est pas achevée, loin de là. Nous nous félicitons donc du renouvellement du mandat des experts pour une nouvelle année. C'est un signal supplémentaire adressé à l'Iran par la communauté internationale quant à sa détermination d'obtenir le plein respect des résolutions du Conseil.

Le Comité doit aussi remplir sa part de responsabilité. Nous souhaitons que recommandations du Groupe soient suivies d'effets et que le Comité adopte les mesures nécessaires, notamment pour actualiser les listes de biens, d'individus et d'entités, conformément au mandat que le Conseil lui a assigné. C'est en particulier le cas des individus et entités impliqués dans des violations. Il ne serait pas concevable qu'ils ne soient pas désignés comme tels par le Comité. Nous espérons par ailleurs que le rapport final du Groupe sera rapidement publié comme document officiel du Conseil de sécurité, conformément à la pratique constante des comités de sanctions, car la transparence est essentielle pour l'information de tous les États Membres de l'ONU et pour améliorer la mise en œuvre des sanctions.

Le dernier rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du 24 mai dernier, accroît nos préoccupations. Il montre que l'Iran continue de refuser de respecter ses internationales. obligations Ce rapport particulièrement détaillé sur les questions graves liées à la possible dimension militaire du programme iranien, concernant en particulier le développement d'une charge nuclefaire pour un missile balistique. L'Agence est plus que jamais préoccupée par l'existence possible en Iran d'activités secrètes, passées ou actuelles, dans ce domaine. Le Directeur général insiste en particulier sur sept sujets sur lesquels l'Agence attend toujours des explications de la part de l'Iran, par exemple les études de conception sur le missile Shahab-3 afin de remplacer les charges conventionnelles par un engin

nuclefaire sphérique. Ces faits, ajoutés à la poursuite par l'Iran d'un programme balistique et spatial, sont très préoccupants, et nous souhaitons que le Directeur général de l'AIEA poursuive ses efforts d'investigation sur ces questions et que l'Iran réponde à toutes ses demandes.

L'Iran affirme que son programme nuclefaire est civil, mais depuis neuf ans, il n'a pas été en mesure d'apporter à l'AIEA la garantie que ses activités nuclefaires sont exclusivement à des fins pacifiques. Dans ce contexte, nous regrettons, avec nos partenaires du groupe des six pays, que l'Iran n'ait pas voulu examiner sérieusement nos offres de coopération ainsi que nos propositions concrètes visant à créer la confiance et à faciliter l'engagement du dialogue. Il a au contraire formulé des préalables contraires aux résolutions du Conseil de sécurité et inacceptables, comme le groupe des six pays vient de le rappeler à Vienne. Le régime iranien s'est orienté vers une voie sans issue, celle de la violation de la légalité internationale, de l'isolement et de la répression au moment où la jeunesse du Moyen-Orient aspire à la liberté.

La porte de la négociation reste ouverte, mais c'est à l'Iran de nous démontrer, par des actes, sa volonté de négocier sincèrement. C'est à l'Iran d'apporter la preuve qu'il peut être reconnu comme un acteur responsable de la communauté internationale. Comme les chefs d'État et de gouvernement du G8 viennent de le souligner à Deauville fin mai, nous déterminerons, en fonction du comportement de l'Iran, la nécessité de prendre des mesures supplémentaires, conformément à la double approche.

**M. Berger** (Allemagne) (parle en anglais): Je tiens à remercier l'Ambassadeur Osorio de son exposé et de la manière dont il dirige les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

L'exposé d'aujourd'hui fait suite au dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la Mise en œuvre de l'Accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran. Le 24 mai, le Directeur général de l'AIEA a signalé que l'Iran ne respectait pas un certain nombre d'obligations juridiquement contraignantes qu'il a contractées : la suspension des activités liées à l'enrichissement et à l'eau lourde et la clarification des questions toujours non réglées et qui continuent de susciter des préoccupations, particulièrement quant aux

possibles dimensions militaires de son programme nuclefaire.

Nous sommes particulièrement préoccupés par cette question des dimensions militaires. Dans son rapport, l'AIEA signale qu'elle a reçu de nouvelles informations concernant des activités non divulguées liées au nuclefaire, impliquant des organisations relevant du secteur militaire iranien, et touchant notamment à la mise au point d'une charge nuclefaire pour un missile. Nous demandons instamment à l'Iran de coopérer pleinement avec l'AIEA en clarifiant les questions en suspens et fournissant des informations supplémentaires, mais également en permettant l'accès emplacements, équipements, personnes documents pertinents que demande l'AIEA. D'autre part, l'Iran poursuit ses activités d'enrichissement d'uranium à environ 20 % à l'installation pilote d'enrichissement de combustible. Par ailleurs, il persiste à refuser de fournir à l'Agence des informations sur la chronologie de la conception et de la construction de l'installation d'enrichissement de combustible de Fordou, près de la ville de Qom, ainsi que sur la finalité de cette installation. De plus, l'Iran avait informé l'Agence qu'il prévoyait de commencer à alimenter les cascades en matières nuclefaires d'ici l'été. Au lieu de renforcer la confiance de la communauté internationale, l'Iran part dans direction opposée. Les dernières informations dont on dispose sur le lancement de satellites iraniens soulignent une fois de plus que l'Iran refuse de se conformer aux résolutions du Conseil.

Notre double approche offre deux moyens de sortir de cette situation. Nous restons prêts à engager des négociations approfondies avec l'Iran à propos de son programme nuclefaire. Ce serait notre option de prédilection. Malheureusement, compte tenu de la réticence de l'Iran à parler de son programme nuclefaire, et au vu des conditions préalables inacceptables qu'il a fixées pour participer aux pourparlers, nous n'avons d'autre choix que de poursuivre dans l'autre voie, celle qui consiste à faire pression pour que l'Iran revienne à la table de négociation. L'Allemagne est totalement favorable à l'application pleine et entière de la décision du Conseil, à savoir le recours à quatre cycles de sanctions. Le 9 juin, le Conseil a adopté la résolution 1984 (2011) et reconduit le Groupe d'experts sur l'Iran. L'Allemagne se félicite de cette reconduction, et je tiens à dire au Groupe à quel point nous apprécions son excellent travail. Nous sommes convaincus que ces huit experts

hautement qualifiés ont fixé les bonnes priorités en examinant avec attention les nombreux cas de violations et en établissant des rapports détaillés sur ces accidents. Nous appuyons également les activités de communication du Groupe et l'invitons à poursuivre dans cette voie.

Le 7 mai, le Groupe nous a présenté un rapport final très complet. L'Allemagne appuie pleinement ce rapport bien utile. L'analyse détaillée et les précieuses recommandations pratiques qu'il contient fournissent d'excellentes orientations aux États Membres. Ma délégation est déçue que le rapport n'ait pas encore été publié et distribué à l'ensemble des États Membres de l'ONU. Dans l'intérêt de la transparence des travaux du Conseil, ma délégation a officiellement demandé la publication du rapport final, conformément à la pratique courante de publication des rapports finaux des groupes d'experts.

Je voudrais souligner ici trois messages portés par ce rapport. Premièrement, un certain nombre de recommandations sont axées sur la mise à jour de la liste des personnes et entités désignées. L'Allemagne estime que l'équilibre complexe auquel nous sommes parvenus dans la résolution 1929 (2010) exige une adaptation constante en fonction de l'évolution des conditions en Iran. Ainsi, la liste actuelle comporte par exemple des noms de personnes qui n'occupent plus de fonctions officielles au sein du Corps des gardiens de la révolution islamique, alors que d'autres personnes les ont maintenant remplacées à ces postes. Si l'on veut rester en phase avec les événements sur le terrain, il faudra désigner en conséquence les personnes et entités concernées.

Deuxièmement, le rapport recommande que nous désignions expressément les personnes connues pour avoir violé les sanctions. Je voudrais signaler qu'au paragraphe 26 de la résolution 1929 (2010), le Conseil de sécurité rappelle que le Comité peut désigner les personnes et entités ayant aidé des personnes ou entités désignées à se soustraire aux sanctions résultant des résolutions susmentionnées ou à en enfreindre les dispositions.

Troisièmement, je voudrais signaler les nombreux cas où l'Iran a exporté des armes vers d'autres pays, notamment la Syrie. Nous appelons tous les États Membres à appliquer avec soin l'embargo sur les armes. Les livraisons d'armes dans des régions instables au Moyen-Orient et ailleurs ont des conséquences extrêmement déstabilisatrices.

L'Allemagne souhaite demander au Groupe d'experts d'évaluer les schémas des nombreux cas de violations de l'exportation d'armes afin de mieux les comprendre et de les empêcher à l'avenir.

Comme les E3+3 l'ont fait remarquer le 8 juin à Vienne, dans une déclaration conjointe du dernier Conseil des Gouverneurs, nous avons tenté d'engager l'Iran dans un dialogue constructif, sur la base d'une approche réciproque et graduelle susceptible de mener à un règlement de la crise de confiance qui entoure le programme nuclefaire de l'Iran. Nous réaffirmons notre objectif commun et notre détermination collective à agir par des voies diplomatiques directes. Nous appelons l'Iran à répondre dans un esprit positif et constructif.

M. Cabral (Portugal) (parle en anglais): Je remercie également l'Ambassadeur Néstor Osorio pour le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), et pour la façon dont il dirige le Comité. Je tiens également à remercier le Groupe d'experts pour le rapport final présenté au Conseil en mai dernier, dans lequel figurent des recommandations utiles visant à améliorer efficacité du régime et à aider les États Membres à appliquer les mesures nécessaires en la matière. Ces deux rapports été très importants pour permettre de comprendre certains des schémas apparents de violations des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment le paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007), qui interdit à l'Iran d'exporter ou d'acquérir des armes ou du matériel connexe.

Je dois dire à cet égard que le Portugal est convaincu de l'utilité et de l'urgence de rendre public ce rapport final, notamment en l'affichant sur le site Web du Comité. Il nous semble important de mettre concrètement à la disposition des autres États Membres de l'Organisation le contenu de ce rapport, dans un esprit de transparence et de responsabilités concernant les activités du Comité, mais aussi pour sensibiliser l'ensemble de la communauté internationale et veiller à mieux faire comprendre les objectifs visés.

Mon deuxième point a trait à la déclaration faite par ma délégation lors des dernières consultations du Conseil sur l'Iran – à savoir que les travaux du Comité 1737 prennent tout leur sens dans le cadre de la stratégie à deux volets qui été instaurée. Nous ne pouvons pas perdre de vue la dimension diplomatique de ce processus et nous appelons encore une fois l'Iran à s'engager pleinement dans de véritables négociations

en vue de régler les questions pendantes touchant à la nature de ses activités nuclefaires, en particulier les nouvelles installations d'enrichissement d'uranium, ainsi que tous les projets sur l'eau lourde. C'est pour cela que nous devons rester vigilants. Le Conseil peut compter sur l'appui continu du Portugal aux travaux du Comité 1737.

M. Laher (Afrique du Sud) (parle en anglais): L'Afrique du Sud remercie le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), l'Ambassadeur Néstor Osorio, de la Colombie, pour son rapport trimestriel sur les activités du Comité, et nous nous engageons à lui accorder notre plein appui. Nous nous félicitons également de la prorogation récente, par la résolution 1984 (2011), du mandat du Groupe d'experts du Comité. Les travaux de ce Comité sont une partie importante des objectifs plus larges de désarmement et de non-prolifération auxquels l'Afrique du Sud adhère.

Nous avons souvent déclaré notre inquiétude quant au fait que les armes de destruction massive, en particulier les armes nuclefaires, continuent de faire peser une menace sur l'avenir de l'humanité. À cet égard, nous avons également souvent dit que le désarmement et la non-prolifération sont des objectifs à viser de concert. L'Afrique du Sud continue de suivre de près l'évolution de la situation concernant le programme nuclefaire iranien, et elle attache une grande importance au rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) vis-à-vis de la mise en œuvre par l'Iran de ses accords de garantie, et à la vérification continue par l'Agence des matières nuclefaires déclarées par l'Iran. L'Afrique du Sud croit que l'AIEA doit être continuellement équipée des outils appropriés afin, premièrement, communauté internationale ait confiance dans le fait que les matières nuclefaires déclarées par l'Iran soient toutes comptabilisées, deuxièmement, que l'AIEA soit en mesure de vérifier que ces capacités nuclefaires soient utilisées uniquement à des fins pacifiques et, troisièmement, afin de fournir des assurances quant à l'absence de matières et d'activités nuclefaires non déclarées.

Nous demeurons préoccupés par l'absence de progrès concernant le respect par l'Iran des décisions pertinentes de l'AIEA et du Conseil de sécurité – qui sont obligatoires – et nous continuerons à encourager l'Iran à poursuivre sa coopération avec l'Agence et à clarifier les questions en suspens afin de rétablir la confiance dans le caractère pacifique de son

11-38542 **9** 

programme nuclefaire. Nous croyons qu'il importe que l'Iran prenne les mesures nécessaires pour établir la confiance dans la nature de son programme nuclefaire. Une fois que les activités de vérification de l'AIEA en Iran mettront enfin la communauté internationale sur la voie d'un règlement des questions en suspens, il faudra que ce processus bénéficie d'un appui intégral.

L'Afrique du Sud préconise un règlement pacifique de la question du programme nuclefaire iranien. Nous encourageons de nouveaux débats conjoints en vue de promouvoir la confiance mutuelle dans une solution durable à long terme afin de faciliter les travaux de l'AIEA sur le programme nuclefaire iranien. Nous encourageons donc toutes les parties concernées à éviter toute action susceptible de saper les progrès réalisés sur la voie d'une solution durable à la question, et nous sommes d'avis qu'un dialogue continu favorisera un règlement pacifique.

L'Afrique du Sud appelle énergiquement toutes les parties à reprendre un dialogue constructif.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (parle en anglais): Nous remercions l'Ambassadeur Osorio pour son exposé trimestriel sur les travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Nous notons que le Comité 1737 a réalisé un très bon travail durant cette période, ce que nous apprécions au plus haut point.

Le Groupe d'experts joue un rôle essentiel dans l'application intégrale de la résolution 1929 (2010). C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1984 (2011), qui proroge le mandat du Groupe d'une année. Nous nous félicitons également des nombreuses recommandations pratiques qui figurent dans le rapport final du Groupe d'experts tendant à améliorer l'application des sanctions et à aider les États Membres à s'acquitter des obligations y afférentes.

D'après le dernier rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la communauté internationale n'a toujours pas obtenu de l'Iran une réponse claire et nette quant à l'objectif et à la nature de son programme nuclefaire. Nous appelons donc de nouveau l'Iran à respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité et à mettre en œuvre le protocole additionnel ainsi que l'ensemble des mesures demandées par l'AIEA. Il faut impérativement rétablir la confiance mutuelle et s'assurer que le programme nuclefaire iranien n'a que des objectifs pacifiques.

Enfin, la Bosnie-Herzégovine continue de croire qu'une approche diplomatique et des négociations avec l'Iran, basées sur la bonne volonté politique et un jugement responsable, peuvent redresser la situation actuelle. Cela étant, nous appelons les parties directement concernées à s'attacher sérieusement à faire de nouveaux efforts et espérons sincèrement qu'elles feront montre de la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus.

Mr. Amieyeofori (Nigéria) (parle en anglais): Je remercie également l'Ambassadeur Néstor Osorio pour son rapport succinct sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous apprécions le précieux travail accompli par le Comité pendant la période considérée. Nous notons tout particulièrement les efforts consentis pour faire connaître les obligations qu'imposent aux États Membres les résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran. Nous assurons le Comité de notre ferme appui à ses activités dans l'exécution de son mandat.

Le Nigéria apprécie le rôle du Groupe d'experts et ses contributions inestimables aux travaux du Comité. À cet égard, nous nous réjouissons de ses activités d'information ainsi que du rapport final sur ses travaux. Il est essentiel que le rapport du Groupe d'experts soit publié, afin que l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies soient informés des activités du Comité.

Le Nigéria réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nuclefaires (TNP). Nous considérons que le TNP est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération. Puisque aucun pays n'est à l'abri des risques que font peser les armes nuclefaires sur notre sécurité, il importe que nous continuions tous d'adhérer aux idéaux convenus au niveau mondial qui sont consacrés par le TNP et les autres instruments pertinents.

Nous respectons le droit de toute partie de développer un programme nuclefaire à des fins pacifiques. Cela doit se faire, toutefois, dans le respect des dispositions du TNP et des autres instruments internationaux pertinents. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par le récent rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui indique que l'Iran a poursuivi son programme d'enrichissement nuclefaire et qu'il n'a pas appliqué pleinement son accord de garanties généralisées, notamment les protocoles additionnels. De tels agissements sont inutiles, puisqu'ils ne font que nourrir

la suspicion au sujet de la nature pacifique des activités nuclefaires de l'Iran. L'Iran a une obligation importante de lever ces doutes. Il doit rassurer et instaurer la confiance internationale dans les fins exclusivement pacifiques de son programme nuclefaire en répondant positivement à tous les appels qui lui sont lancés par le Conseil et par le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. Il doit aussi s'engager à reprendre rapidement le dialogue avec les cinq membres permanents du Conseil (P5) et participer sérieusement aux pourparlers.

Le Nigéria reste convaincu de l'importance des efforts politiques et diplomatiques s'agissant de trouver une solution négociée au problème que soulève le nuclefaire iranien. Malgré les appréhensions nées des précédentes réunions entre les P5+1 et l'Iran, nous pensons qu'il faut insuffler un nouvel élan à un règlement politique du différend.

M. Salam (Liban) (parle en arabe): J'aimerais remercier l'Ambassadeur Osorio de son rapport trimestriel sur les travaux du Comité crée par la résolution 1737 (2006). Nous sommes extrêmement reconnaissants au Comité de ses efforts et réitérons notre disposition à continuer de coopérer avec lui. Je voudrais faire les observations suivantes.

La résolution 1929 (2010) et toutes les autres résolutions connexes réaffirment le droit de toutes les parties de développer l'énergie nuclefaire à des fins pacifiques. La résolution affirme également l'importance des efforts politiques et diplomatiques visant à trouver une solution négociée à ce problème. Nous appelons donc à la reprise des négociations et à un retour au dialogue, meilleur moyen d'arriver à une solution globale qui ouvrirait un nouveau chapitre dans la coopération avec la République islamique d'Iran.

Le Liban est l'un des premiers pays à avoir adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nuclefaires (TNP). Il est partie à tous les instruments internationaux essentiels relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous respectons aussi nos obligations à cet égard.

Le Liban aspire au jour où il pourra voir se réaliser le rêve d'une zone exempte d'armes nuclefaires au Moyen-Orient. Nous rappelons à cet égard que le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nuclefaires en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] appelle Israël, seul pays du Moyen-Orient qui ne l'a pas encore fait, à adhérer

au Traité et à placer ses installations sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Fernandes (Brésil) (parle en anglais): Je remercie le Représentant permanent de la Colombie de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité crée par la résolution 1737 (2006). J'assure le Conseil que ma délégation ne ménagera aucun effort pour appuyer les travaux du Comité. L'an dernier, après l'adoption de la résolution 1929 (2010) par le Conseil, ses dispositions ont été intégrées dans le droit interne du Brésil, où elles ont désormais force de loi.

Le Groupe d'experts a été créé pour accomplir un certain nombre de tâches sous la direction du Comité. Nous nous attendons à ce que les activités menées par le Groupe d'experts soient strictement conformes à son mandat, qui est clairement défini dans la résolution 1929 (2010).

Nous prenons bonne note du rapport final du Groupe et des recommandations qui y figurent. Nous croyons que les conclusions et les recommandations du Groupe doivent être basées sur des faits et, en règle générale, fondées sur des preuves crédibles. Nous convenons avec les experts que les États Membres ont le devoir de veiller à la pleine application des sanctions ciblées, tout en veillant à ce que le commerce et les autres activités légitimes non couvertes par les sanctions se poursuivent sans entraves.

Je saisis cette occasion pour confirmer l'invitation à se rendre au Brésil dans le courant du deuxième semestre de cette année adressée au Groupe d'experts par mon pays.

D'une manière générale, s'agissant des négociations sur le dossier du nuclefaire iranien, nous regrettons que le manque de confiance empêche les pourparlers de progresser. La reprise rapide du dialogue permettrait utilement de répondre aux inquiétudes de la communauté internationale afin de clarifier les questions en suspens et de garantir que le programme nuclefaire iranien est complètement pacifique.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (parle en anglais): À l'instar de mes collègues, je voudrais remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio d'avoir présenté au Conseil de sécurité le rapport trimestriel sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous saluons l'action menée par le Comité sous la direction de

l'Ambassadeur Osorio. Nous prenons acte également du rapport du Groupe d'experts qui est actuellement examiné par le Comité 1737.

En tant que pays qui respecte ses obligations découlant de traités internationaux et qui a de solides références en matière de non-prolifération, l'Inde a pris une position cohérente sur la question nuclefaire iranienne. Nous appuyons le droit de tous les États, y compris l'Iran, d'utiliser l'énergie nuclefaire à des fins pacifiques. Toutefois, l'exercice de ce droit doit être conforme aux obligations internationales des États.

Nous pensons que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a un rôle central à jouer dans le règlement des questions techniques concernant le programme nuclefaire iranien. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'AIEA pour instaurer la confiance dans le caractère exclusivement pacifique de son programme nuclefaire. Nous sommes favorables à l'intensification des efforts pour régler la question nuclefaire iranienne de manière pacifique par le dialogue et la négociation.

Nous appelons également toutes les parties à mettre pleinement en œuvre les résolutions que le Conseil a adoptées. Il ne faut ménager aucun effort pour faire en sorte que les activités commerciales et économiques légitimes de l'Iran et d'autres pays ne pâtissent pas de l'application des mesures prescrites par les résolutions pertinentes.

Le mandat du Groupe d'experts a été prorogé d'une année ce mois. Nous appuyons les activités menées par le Groupe pour prêter assistance au Comité 1737 de façon juste et transparente. Comme pour tout autre groupe, nous attendons du Groupe d'experts qu'il mène ses travaux dans le respect de son mandat. De notre côté, nous continuerons à coopérer avec les autres membres du Comité pour lui permettre d'accomplir son travail avec efficacité et efficience.

Le **Président**: Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Gabon.

Le Gabon tient à réaffirmer son attachement au régime international de non-prolifération nuclefaire, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nuclefaires constitue la pierre angulaire. Le 22 mars dernier (voir S/PV.6502), ma délégation avait exprimé sa profonde préoccupation devant les cas de violation des sanctions par l'Iran, notamment du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). Nous avions appelé les autorités iraniennes à respecter les résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité, à se conformer aux exigences de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à revenir à la table des négociations des E3+3. Nous avions aussi fait remarquer que le rétablissement de la confiance entre l'Iran et le reste de la communauté internationale dans ce domaine était à ce prix.

Aujourd'hui je voudrais, à l'instar de mes collègues, remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio de la présentation de son rapport. Ma délégation se félicite de l'examen approfondi par les membres du Comité des recommandations contenues dans le rapport final du Groupe d'experts soumis au Comité et au Conseil le 7 mai dernier, conformément au paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010).

De même, nous saluons le travail accompli par le Groupe d'experts dans la préparation des notices devant aider à la mise en œuvre de certaines de ses recommandations en ce qui concerne les activités nuclefaires, les missiles balistiques, les armes classiques et leurs vecteurs, le contrôle des exportations, le transport maritime et autre et les restrictions financières et commerciales.

Ma délégation exhorte à cet effet le Comité à examiner toutes les actions possibles devant permettre une mise en œuvre complète des recommandations, et à poursuivre les consultations menées lors des visites de pays en vue de débattre de son programme de travail et afin de recueillir les informations nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Pour terminer, le Gabon continue d'être préoccupé par les violations et la poursuite des activités d'enrichissement de l'uranium par l'Iran. Nous continuons d'appeler les autorités iraniennes à se conformer aux exigences de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à revenir à la table des négociations des E3+3.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à l'Ambassadeur Osorio.

M. Osorio (Colombie) (parle en espagnol): Je voudrais intervenir brièvement pour remercier tous les représentants de leurs paroles aimables et de l'appui qu'ils ont apporté au Comité dans ses travaux. Je voudrais également souligner l'importance du travail réalisé par les membres du Comité, avec l'appui du Secrétariat et l'aide précieuse du Groupe des experts.

Il est clair que des violations ont été commises et qu'il y a eu plusieurs tentatives de violation. Le Comité a examiné à fond chacune des notifications figurant dans le rapport des membres du Groupe. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, en faisant usage de mes bons offices en tant que Président, pour veiller à ce que le rapport présenté soit distribué le plus rapidement possible, et qu'ainsi, le principe de transparence s'agissant des travaux d'un Comité aussi important qui

s'occupe d'une question aussi grave soit publiquement appliqué.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 15.